

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 13 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le treize mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

M BOIROT Vincent, adjoint, Mr DELANNOY Jean-Paul, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Pouvoir de Mme ENGELMANN Nadine à Mr BERTRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme LAZZARI Nadine

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
10	9	9+1 pouvoir

Date de convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
20 mars 2014

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**VOTE D'AVENANTS POUR LE BATIMENT DU COMMERCE :
DELIBERATION 1/MARS 2014**

Le maire soumet au conseil les 2 avenants suivants pour les sanitaires du bâtiment du commerce :

- entreprise SEBILLAUT lot 2	639.10 € HT
- SARL ROUSSEAU lot 8	900.00 € HT

Après délibération, le Conseil accepte ces deux avenants à l'unanimité et autorise le maire à procéder à leur signature.

**VOTE D'AVENANT POUR LA RÉNOVATION
DE LA SALLE POLYVALENTE : DELIBERATION 2/ MARS 2014**

Il est constaté que la société CHEVILLARD remplace 1 BA 13 par 1 BA 18 sur son devis du 13 février 2014.

Il apparaît que le BA 18 était prévu dans l'acte d'engagement donc il n'y a pas lieu de voter d'avenant.

**AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA 3^{ème}
TRANCHE DE TRAVAUX DE LA CHAPELLE DU BEUGNON :
DELIBERATION 3/ MARS 2014**

La ré-actualisation du coût des travaux concernant la 3^{ème} tranche de la chapelle du Beugnon s'élèverait à 78 660 € HT. Cependant, il est nécessaire de lancer une consultation des entreprises afin d'avoir les chiffres réels pour l'obtention de la subvention de la DRAC

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour déterminer le coût réel des travaux et ainsi pouvoir demander la subvention auprès de la DRAC en 2014. Cette subvention est préprogrammée et la DRAC est en attente des devis des entreprises pour l'accorder.

Aucun acte d'engagement ne sera signé avant l'accord de subvention de la DRAC.

**ACHAT DE JEUX POUR MISE AUX NORMES DU CAMPING :
DELIBERATION 4/ MARS 2014**

Suite au passage d'une inspectrice de la Concurrence et de la Répression des Fraudes en 2013, il nous a été demandé de mettre les jeux d'enfants du camping aux normes de sécurité. Ceux qui sont en place actuellement ne répondent pas à ces normes.

Le Maire propose donc l'achat de 3 jeux avec un panneau d'information pour un montant de 2 735 € HT.

Il est nécessaire de faire une plateforme pour les chutes qui sera réalisée en graviers de rivière, préconisation de l'organisme d'Inspection compte tenu que cette zone est inondable. Elle sera réalisée ainsi que la mise en place des jeux par les employés communaux.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le maire à l'acquisition de ces 3 jeux pour la mise en place au camping avant son ouverture.

AUTORISATION DU BORNAGE DES CHEMINS : DELIBERATION 5/ MARS 2014

Suite à la contestation du tracé des chemins ruraux traversant le Bois Franc avant la ré-ouverture de ces chemins par la municipalité, il convient de borner ces chemins.

Ce bornage s'élèverait à 7 100 € HT et serait à frais partagés.

Après délibération, le Conseil à 9 voix pour et 1 abstention, vote le bornage des chemins ruraux du Bois Franc à frais partagés avec la partie adverse pour la somme de 8 491.60 € TTC.

**ADHESION AU SDEY (CHOIX DES COMPETENCES)
DELIBERATION 6/ MARS 2014**

Afin de compléter la délibération prise le 5 décembre 2013, il convient de la compléter par la délibération suivante.

Vu les délibérations du comité syndical de la Fédération Départementale d' Electricité de l' Yonne du 2 juillet et 18 octobre 2013 approuvant les statuts avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2013,

Conformément aux articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.5212-16 du même code,

Mr le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale seront dissous. La Fédération Départementale d' Electricité de l' Yonne, Syndicat Départemental d' Energies de l'Yonne au 1^{er} janvier 2014 peut exercer, à la demande express des communes, la compétence suivante :

4-3 au titre de l'éclairage public

Le syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes :

4-3-3 La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations

Et dans tous les cas, le suivi des bilans énergétiques et de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation des ces installations et des réseaux.

Au vu des propositions de Mr le Maire, le Conseil municipal décide de :

- solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d' Energies de l' Yonne à partir du programme de travaux 2014,
- retenir le niveau 4-3-3
- de ne pas adhérer au 4-3-4 « organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public »
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert

QUESTIONS DIVERSES

Chats errants :

Une personne d'Arcy fait part de ses différentes factures liées à la stérilisation, la nourriture et l'achat de cages pour s'occuper de chats après le départ de leurs propriétaires. Nous ne pouvons pas donner une suite favorable compte tenu de la rétroactivité de cette demande mais à l'avenir, tout chat errant devra être signalé à la Mairie qui le prendra en charge.

Volkswind :

La Préfecture a traité les recours. Il n'y a plus de motifs de contestations.
Le raccordement est bloqué avec celui du projet de Joux-la-Ville qui a des recours.
Les recettes prévisionnelles pour la commune sont la CVAE pour 58 000 € par an en moyenne, la CFE dont on ne connaît pas le montant et la Taxe Foncière de 1 500 € par emplacement (pour 8).

Caniveaux :

Mme LAZZARI fait remarquer que les caniveaux et les regards dans le quartier de l'Église sont sales. Il sera demandé aux employés communaux de les nettoyer.

Assainissement :

Mr CHEVRIER demande où en est la prochaine tranche de travaux d'assainissement.
La CCECY, par le biais d'une entreprise, apportera le branchement jusque chez les gens. L'agence de l'eau accordera une subvention aux particuliers qui doivent se raccorder. L'étude de branchement est réalisée par la SAFEGE.

Site internet :

Mme JOUBLIN établit le bilan des visites sur notre site de la commune : le site a été visité 12 888 fois en un an, majoritairement par des français mais aussi par des néerlandais, des belges et des américains.

Désherbage thermique :

Monsieur DONABEDIAN informe le conseil qu'une bouteille de gaz coûte 20 € et il faut environ 5 bouteilles pour désherber la commune.

Il demande également l'achat d'une remorque double essieu pour faciliter le travail des employés communaux car la réparation de l'autre occasionnerait trop de frais.

La séance est levée à 21 H 25.

Le Maire,

TABLE DES DELIBERATIONS

**VOTE D'AVENANTS POUR LE BATIMENT DU COMMERCE :
DELIBERATION 1/MARS 2014**

VOTE D'AVENANT POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

**AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA 3^{ème}
TRANCHE DE TRAVAUX DE LA CHAPELLE DU BEUGNON :
DELIBERATION 2/ MARS 2014**

**ACHAT DE JEUX POUR MISE AUX NORMES DU CAMPING :
DELIBERATION 3/ MARS 2014**

AUTORISATION DU BORNAGE DES CHEMINS : DELIBERATION 4/ MARS 2014

**ADHESION AU SDEY (CHOIX DES COMPETENCES)
DELIBERATION 5/ MARS 2014**

Signature :

QUESTIONS DIVERSES	Pouvoirs	Abst Excusés/non excusés	Signature
Mr Bertrand			
Mme Engelmann			
Mr Boirot			
Mr Delannoy			
Mlle Joublin			
Mme Muller			
Mr Donabedian			
Mr Chevrier			
Mme Lazzari			
Mr Fischer			